Informations de base

2000/2082(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Sécurité alimentaire: plan d'action, Autorité alimentaire européenne. Livre blanc **Subject** 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	BOWIS John (PPE-DE)	23/02/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Juridique et marché intérieur	GEBHARDT Evelyne (PSE)	28/03/2000
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	CORBEY Dorette (PSE)	19/04/2000
AGRI Agriculture et développement rural	AYUSO Pilar (PPE-DE)	28/03/2000

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2271	2000-06-13
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2248	2000-03-16
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2265	2000-05-25
Agriculture et pêche	2309	2000-11-20
Agriculture et pêche	2445	2002-07-15
Agriculture et pêche	2322	2000-12-19
Agriculture et pêche	2250	2000-03-20
Consommateurs	2255	2000-04-13

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

12/01/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(1999)0719	Résumé
16/03/2000	Débat au Conseil		Résumé
17/03/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/03/2000	Débat au Conseil		
13/04/2000	Débat au Conseil		Résumé
25/05/2000	Débat au Conseil		Résumé
13/06/2000	Débat au Conseil		
10/10/2000	Vote en commission		Résumé
10/10/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0272/2000	
25/10/2000	Décision du Parlement	T5-0471/2000	Résumé
25/10/2000	Débat en plénière		
25/10/2000	Fin de la procédure au Parlement		
20/11/2000	Débat au Conseil		
19/12/2000	Débat au Conseil		Résumé
12/07/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		
15/07/2002	Débat au Conseil		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/2082(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/5/12478

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0272/2000 JO C 197 12.07.2001, p. 0006	10/10/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0471/2000 JO C 197 12.07.2001, p. 0113-0203	25/10/2000	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé

Document de base non législatif	COM(1999)0719	12/01/2000	Résumé
Document de suivi	SEC(2002)0833	12/07/2002	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0077/1999 JO C 226 08.08.2000, p. 0007	12/04/2000	
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0585/2000 JO C 204 18.07.2000, p. 0021	24/05/2000	

Sécurité alimentaire: plan d'action, Autorité alimentaire européenne. Livre blanc

2000/2082(COS) - 19/12/2000

Le Conseil a tenu un débat public sur le thème de la sécurité alimentaire et sur la future Autorité alimentaire européenne, débat qui a permis de constater que les délégations dans leur ensemble estiment qu'il y a urgence à statuer sur cette proposition dont elles partagent globalement l'approche choisie. Ce débat a également fait ressortir une large convergence de vues sur le fait qu'une évaluation de risques sanitaires, de haut niveau, indépendante et transparente, est indispensable pour garantir la gestion efficace des risques et donc l'adoption par les autorités responsables des bonnes décisions au bon moment. L'Autorité alimentaire devrait par conséquent contribuer utilement à la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire et, partant, à la prévention des crises. Il a été considéré que dans les situations de crise, il appartiendra à l'Autorité - par ses avis scientifiques - d'éclairer au mieux et au plus vite la Commission et les Etats membres sur les mesures urgentes à prendre.

Sécurité alimentaire: plan d'action, Autorité alimentaire européenne. Livre blanc

2000/2082(COS) - 13/04/2000

Le Conseil a tenu un débat d'orientation à propos du Livre blanc de la Commission traitant de la sûreté alimentaire, confirmant que les délégations approuvaient, dans leur majorité, les principes énoncés dans ce document. Le débat a essentiellement porté sur les aspects du Livre blanc relatifs à l'information des consommateurs, et notamment sur la fourniture d'informations scientifiques aux consommateurs, sur la nécessité de mener des campagnes d'information en matière de nutrition au niveau communautaire et sur l'adoption éventuelle de dispositions communautaires régissant les allégations en matière de protection de la santé des consommateurs. Toutes les délégations se sont déclarées favorables à la mise à la disposition du public des avis scientifiques selon des procédures garantissant la transparence. Par ailleurs, les délégations ont, dans leur majorité, souligné qu'il importait que les informations fournies aux consommateurs soient claires, certaines d'entre elles attirant l'attention sur les graves conséquences que pourrait avoir tout malentendu dans ce domaine. À cet égard, le rôle de l'Autorité alimentaire européenne dont la création est proposée a été souligné. En ce qui concerne les campagnes d'information, les États membres ont estimé que les initiatives devraient continuer d'être prises au niveau national ou local en raison de la diversité des habitudes de consommation, tout en prévoyant une action complémentaire au niveau communautaire sur les questions d'intérêt général. Enfin, la plupart des délégations se sont déclarées ouvertes à l'idée de prévoir des dispositions communautaires régissant les allégations concernant les caractéristiques fonctionnelles des aliments, comme le suggère le Livre blanc. Toutes les délégations ont insisté sur la nécessité d'éviter que ces allégations plongent les consommateurs dans l'incertitude.

Sécurité alimentaire: plan d'action, Autorité alimentaire européenne. Livre blanc

2000/2082(COS) - 25/05/2000

Le président a présenté au Conseil l'état des travaux concernant le Livre blanc de la Commission sur la sécurité alimentaire ainsi que les principales orientations qui s'en dégagent. Dans son intervention, le président a pris note que toutes les délégations étaient favorables à la mise en place rapide d'une autorité alimentaire européenne qui exercerait, dans le domaine de la sécurité alimentaire, les missions essentielles d'évaluation des risques et d'information des consommateurs. Il est également nécessaire, en matière de sécurité alimentaire, de fixer un cadre réglementaire général définissant les principes destinés à garantir une approche cohérente et transparente, prenant en compte l'ensemble de la chaîne alimentaire. En ce qui concerne les mesures législatives sectorielles à adopter, elles devaient intervenir en priorité dans les domaines suivants: - les nouveaux aliments pour animaux,

- l'éradication des epizooties, en particulier des zoonoses, - le renforcement de l'hygiène des denrées alimentaires, - les limites maximales des contaminants et résidus, - l'élaboration de règles plus strictes concernant les denrées alimentaires génétiquement modifiées. En ce qui concerne la question des matériaux entrant dans la production d'aliments pour animaux, les délégations se sont montrées ouvertes à l'égard de l'approche préconisée par la Commission consistant à établir à moyen terme une liste positive tout en s'efforçant dans l'immédiat de compléter la liste négative en vigueur. Pour ce qui est des systèmes de contrôle nationaux, la plupart des délégations sont convenues de la nécessité d'améliorer la coopération administrative entre les autorités nationales et la Commission, notamment pour harmoniser les méthodes de contrôle et la présentation des résultats. Enfin, concernant la dimension internationale, toutes les délégations ont partagé l'avis de la Commission, que la sécurité alimentaire ne peut pas être considérée uniquement comme une question de politique intérieure. Elles ont estimé que les produits alimentaires importés devaient satisfaire à des normes permettant d'atteindre le niveau de protection sanitaire approprié défini par la Communauté. Le Conseil a pris note du rapport de la présidence, que celle-ci soumettra au Conseil européen de Feira, les 19 et 20 juin 2000, ainsi que d'un certain nombre d'interventions concernant les candidatures pour accueillir le siège de la future autorité alimentaire européenne: l'Espagne (Barcelone), l'Italie (Parme) et la Finlande (Helsinki).

Sécurité alimentaire: plan d'action, Autorité alimentaire européenne. Livre blanc

2000/2082(COS) - 25/10/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 461 voix pour, 12 contre et 9 abstentions le rapport de M. John BOWIS (PPE/DE, UK), le Parlement européen soutient la mise en place d'une Autorité européenne de la sécurité alimentaire (AESA) en tant que référence scientifique pour l'Union européenne et les États membres et fondée sur les principes d'intégrité et d'excellence scientifiques, d'indépendance, de responsabilité, de transparence et d'intelligibilité. Le Parlement a adopté le rapport tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent) mais y a ajouté quelques amendements : - il faut conserver le riche patrimoine culturel de l'Europe lié à la production alimentaire locale, et continuer à autoriser les préparations et les méthodes traditionnelles pour lesquelles ni la science ni l'expérience n'ont mis en évidence d'effets négatifs sur la sécurité alimentaire; ces préparations traditionnelles pourraient faire l'objet de licences pour les producteurs et de certificats pour les produits; - des agences nationales devraient coordonner un réseau de centres d'excellence pour la sécurité alimentaire, constitué d'instituts universitaires et de centres de recherche nationaux visant à assurer un contrôle permanent de la qualité alimentaire et de la sécurité tout au long de la chaîne alimentaire.

Sécurité alimentaire: plan d'action, Autorité alimentaire européenne. Livre blanc

2000/2082(COS) - 16/03/2000

Le Conseil a tenu un débat public sur le Livre blanc de la Commission sur la sécurité alimentaire, axé notamment sur les questions liées à la création d'une autorité alimentaire européenne. Les ministres ont centré leurs interventions sur les tâches de l'autorité envisagée, sur la collaboration avec les organismes scientifiques et les institutions des Etats membres compétents dans le domaine et sur les règles destinées à assurer le bon fonctionnement de l'autorité. La présidence a récapitulé les discussions en notant que tous les ministres considèrent qu'il est désormais urgent, en vue de garantir un niveau élevé de sécurité alimentaire, de créer une autorité alimentaire européenne indépendante. Une telle autorité devrait avoir notamment pour tâche d'élaborer des avis scientifiques indépendants, de recueillir des données, d'analyser les risques et d'assurer l'information des consommateurs ainsi que le dialogue avec eux. En revanche, les questions liées à la gestion des risques devraient rester du ressort des institutions européennes, comme le prévoit le traité. La présidence a par ailleurs relevé le rôle important que la future autorité alimentaire européenne sera appelée à jouer lorsqu'il s'agira de présenter, au niveau international, et d'expliquer des avis scientifiques portant sur la sécurité alimentaire, sur lesquels se fonde la législation communautaire, évoquant aussi les négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce. La présidence a estimé que les discussions constituaient une contribution utile à la préparation d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux, à présenter au Conseil européen de Feira des 19 et 20 juin 2000.

Sécurité alimentaire: plan d'action, Autorité alimentaire européenne. Livre blanc

2000/2082(COS) - 12/01/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF: le présent Livre blanc vise à traduire la priorité politique de la Commission de veiller au plus haut niveau de sécurité alimentaire dans l'Union européenne. CONTENU: dans son Livre blanc, la Commission propose une approche radicalement nouvelle en vue de garantir un haut degré de sécurité alimentaire dans l'Union. Les principaux éléments de cette approche sont les suivants: - mise en place d'une Autorité alimentaire européenne indépendante : cette autorité, qui pourrait être mise en place en 2002, se verrait confier un certain nombre de missions essentielles qui engloberaient la formulation d'avis scientifiques indépendants sur tous les aspects touchant à la sécurité alimentaire, la gestion des systèmes d'alerte rapide, la communication et le dialogue avec les consommateurs concernant les questions de sécurité alimentaire et de santé ainsi que la constitution de réseaux avec les agences nationales et les organisations scientifiques, - la législation relative à la sécurité alimentaire : la mise en place d'une autorité indépendante s'accompagnera d'un vaste ensemble de mesures destinées à améliorer et à rendre cohérent le corpus législatif qui couvre tous les aspects liés aux produits alimentaires, "de la ferme à la table". La Commission a déjà identifié de multiples mesures nécessaires pour améliorer les normes de sécurité alimentaire. Le Livre blanc présente plus de 80 actions distinctes envisagées pour les prochaines années. À la suite du Livre vert relatif à la législation alimentaire, un nouveau cadre juridique sera proposé. Il couvrira l'ensemble de la chaîne alimentaire, y compris la production d'aliments pour animaux, instaurera un niveau élevé de protection de la santé des consommateurs et attribuera clairement la responsabilité de la production d'aliments sûrs à l'industrie, aux producteurs et aux fournisseurs. Des contrôles officiels seront mis en place à l'échelon national et

européen. Un des aspects prépondérants sera la possibilité de suivre les produits sur l'ensemble de la chaîne alimentaire et de prendre des mesures de sauvegarde rapides et efficaces face à des situations d'urgence sanitaire. Une attention accrue sera accordée à la contamination des aliments. Les propositions relatives au secteur de l'alimentation animale garantiront que seuls des matériels appropriés soient utilisés dans sa fabrication et que l'utilisation d'additifs soit contrôlée efficacement; - contrôles de la sécurité alimentaire : il est proposé que soit défini, en coopération avec les États membres, un cadre de développement et de gestion des systèmes de contrôles nationaux qui prendrait en compte les meilleures pratiques existantes et l'expérience des services d'inspection de la Commission. Les contrôles des importations aux frontières seront étendus et une action sera conduite en vue d'améliorer la coordination entre les postes d'inspection; - information des consommatuers : la Commission et l'autorité alimentaire européenne favoriseront le dialogue avec les consommateurs pour encourager leur participation à la nouvelle politique de sécurité alimentaire. Des propositions en matière d'étiquetage des aliments, fondées sur les règles existantes, seront présentées. L'importance d'une alimentation équilibréeet son incidence sur la santé seront expliquées aux consommateurs. Enfin, un rôle actif pour la Communauté au sein des organismes internationaux sera un élément imortant pour expliquer l'évolution européenne en matière de sécurité alimentaire.